



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Pyrénées-Orientales

Direction des Ressources Humaines  
et des Emplois 1<sup>er</sup> degré  
Bureau N° 214  
Affaire suivie par :  
Stephanie GAVIGNAUD  
Tél : 04 68 66 28 31  
Mél : [stephanie.gavignaud@ac-montpellier.fr](mailto:stephanie.gavignaud@ac-montpellier.fr)

45, avenue Jean Giraudoux  
BP 71080  
66103 PERPIGNAN Cedex

Perpignan, le 28/10/21

Le directeur académique des services de l'Education  
nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education  
Nationale  
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles  
Mesdames et messieurs les instituteurs

**OBJET** : Participation au mouvement interdépartemental 2021-2022

**Réf.** : BO spécial n°6 du 28 octobre 2021

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2022 a été publiée au Bulletin Officiel cité en référence.

Le B.O. est consultable en suivant ce lien :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=40531](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40531)

**Attention, le serveur sera ouvert du 09/11/2021 midi au 30/11/2021 midi.**

Les candidats recevront sur i-prof un accusé de réception, qui devra être édité, éventuellement complété ou modifié, signé, et renvoyé **avant le 08/12/21** à la DSDEN – DRHE (l'envoi pourra être fait par mail à l'adresse indiquée en haut à gauche).

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent renvoyer le certificat médical ci-joint accompagné des pièces justificatives et d'un courrier au médecin de prévention, le Dr DEJONG, **avant le 06 décembre 2021**.

Frédéric FULGENCE

